



ÉLABORATION DU PLUI PLUI arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019 PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020 PLUI rendu exécutoire le 8 juin 2020 MISE À JOUR N°1 DU PLUI Arrêté du 15 mai 2020	MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLUI Arrêté préfectoral du 31 mai 2022	MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLUI Approuvées en Conseil de Communauté du 26 septembre 2024  1:6000
--	---	--

LEGENDE

AC1_Protection des Monuments Historiques

- Classé (donnée surfacique)
 Inscrit (donnée surfacique)

AC2_ Protection des sites et monuments naturels

-  Classé
 Inscrit

AS1_Conservation des eaux potables et minérales

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection éloignée

☐ Hors tension

- Poste 063 kV
-  Poste 225 kV
- Poste 400 kV

✕✕✕ A063

- ~~XXX~~ A225
~~XXX~~ A400

PM1_ Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

- zone rouge
- zone orange
-  zone bleue
- zone non directement exposée dite zone bleue

PT2_Protection des centres radioélectriques

-  Zone primaire de dégagement
- Zone secondaire de dégagement
- Zone spéciale de dégagement

Zone d'exploitation

- ☒ T1_ Servitude de voisinage d'une voie ferrée

T4_ Servitude aéronautique de balisage

- ☐ Balisage
- T5. Servitude aéronautique de dégagement**

☐ Zone maximale de dégagement

- ☐ Zone de protection

